Département du Puy-de-Dôme République Française

LE CHEIX SUR MORGE

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 04 juillet 2023.
Présents : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Lionel DESSENDIER, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Claude-Emmanuel SANCHEZ, Paula VERGNOL ***Absents ayant remis pouvoir*** : Mme Françoise GUILLON ***Excusé*** : M. BELIN Etienne ***Absents*** : M. BONY Jean-François, M. FRACHEBOIS Gaylord
Secrétaire : Mme PINON Agnès

Le procès- verbal de la séance du 9 juin 2023 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 1 Changement des horaires de certains postes de travail
- 2 Nouveaux horaires de l'éclairage public

1. Délibération 35/2023

Objet : tarifs des repas de cantine _ rentrée scolaire 2023/2024

Rapporteur : Véronique LOUSTE-SOL

La mairie a décidé de renouveler la convention avec « Le gourmet Fiolant » pour la livraison des repas de cantine pour la rentrée 2023. Le prix du repas passe de 4€ à 4.40€, soit une augmentation de 10%.

2. Délibération 36/2023

Objet : suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 12/35ème

Rapporteur : Bruno CORBIN

Un agent qui occupait son poste à temps complet à 80% part en retraite et va être remplacé par un agent qui occupera le poste à 100%. Il n'y a donc plus lieu de conserver le poste à 12/35ème qui avait été créé en complément. Le Comité Social territorial a émis un avis favorable.

3. Délibération 37/2023

Objet : approbation des statuts de la régie « panneaux photovoltaïques »

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Un budget annexe « panneaux photovoltaïques » a été créé par délibération en date du 04 novembre 2022. La commune décide la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et fixe les statuts de celle-ci.

4. Délibération 38/2023

Objet : Conseil d'exploitation de la régie « panneaux photovoltaïques »

Rapporteur : Bertrand BIGAY

La régie doit être administrée par un conseil d'exploitation, un président et un directeur.
Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil d'exploitation peut être le conseil municipal et le président peut être le maire. Le directeur ne peut pas faire partie du conseil municipal. Madame Isabelle LONJON est désignée comme directrice.

5. **Délibération 39/2023**

Objet : participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence

Rapporteur : Véronique LOUSTE-SOL

Notre école primaire va accueillir à la rentrée un enfant résidant dans une autre commune ? Celle-ci accepte par convention de participer aux frais de scolarité de l'enfant. Le conseil municipal doit donc fixer le montant de la participation qui sera de 1 332€.

6. **Délibération 40/2023**

Objet : signature d'un bail commercial dérogatoire pour le local « ancienne agence postale »

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Monsieur CARDOSO, représentant de la société « L'Atelier Gourmet de L&A », a fait savoir qu'il serait intéressé pour louer le local « ancienne agence postale » dans le cadre de son commerce. La commune décide d'accéder à sa demande par le biais d'un bail dit « précaire » ou dérogatoire dont la durée ne pourra excéder un an et être renouvelé deux fois. Celui-ci sera conclu pour la durée du 11 juillet 2023 au 10 juillet 2024 pour un loyer annuel de 1 300€.

7. **Délibération 41/2023**

Objet : versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Cette délibération a pour but de compléter la délibération N° 01/2018 en date du 05 février 2018 concernant le versement des IHTS. La délibération initiale fixait les cadres d'emplois qui pouvaient prétendre aux indemnités, celle-ci détaille plus précisément les missions.

8. **Délibération 42/2023**

Objet : nouvelles conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Rapporteur : Bertrand BIGAY

Tout en prenant soin d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et personnes, la commune a à cœur d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maitrise de la demande en électricité. Le conseil municipal a donc décidé de conserver le principe de couper l'éclairage une partie de la nuit, de 22h45 à 6h00, mais de ne plus faire de rallumage le matin entre le 1er mai et le 31 août. Sur la RD 2009, un lampadaire sur deux restera allumé la nuit.

9. **Délibération 43/2023**

Objet : modification du temps de travail de certains emplois

Rapporteur : Bruno CORBIN

Il y a une nécessité à modifier la durée de travail de certains emplois occupés par un agent partant à la retraite au 1er septembre et devant être remplacé. Les postes seront modifiés de la façon suivante :

- Adjoint administratif en charge de l'agence postale ► passerait de 15 à 16 heures hebdomadaires
- Adjoint technique principal de 2ème classe en charge de l'entretien des locaux ► passerait de 20 à 16 heures hebdomadaires
- Adjoint technique en charge du réfectoire scolaire ► passerait de 22 à 26 heures hebdomadaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Procès-verbal adopté lors de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2023

VOTE :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

A LE CHEIX SUR MORGE, le 06/10/2023

Le Maire, **Le Secrétaire de séance,**

Bertrand BIGAY **Agnès PINON**